

FICHE - METADONNEES

DESCRIPTION	
Titre	Classement des cours d'eau en liste 2 mis à jour
Date de création de la donnée	2012
Date de révision de la donnée	2017
Date de publication de la donnée	2017
Résumé	L'arrêté du 4 décembre 2012 du Préfet de la région Île-de-France ; Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie a établi la liste des cours d'eau mentionnée au 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Seine-Normandie. Cet arrêté a été pris en adéquation avec la Directive cadre sur l'eau et le SDAGE et en concertation avec les différentes instances du bassin Seine-Normandie. Il s'agit des cours d'eau classés en liste 2 soient des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans après la publication de la liste selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. L'arrêté du 4 décembre 2012 a été attaqué au tribunal administratif le 14 juin 2013 par le syndicat professionnel France Hydro Electricité, qui demandait l'annulation de cet arrêté. L'audience du 11 décembre 2014 a annulé l'arrêté en tant seulement que figurent sur cette liste les portions de cours d'eau ou de canaux identifiés par les numéros 868, 526, 681, 741, 50, 209, 255, 28, 82, 657, 670 433, 492, 272, 481, 281, 359, 303. Par ailleurs, au fil de l'eau, les DDT ont fait remonter certaines incohérences entre l'arrêté et la cartographie. Ces erreurs ont été modifiées dans la mesure du possible afin de bien « coller » à l'arrêté. Cette couche cartographie les cours d'eau classés en liste 2 sur laquelle les portions annulées en TA ont été enlevées et certaines erreurs corrigées. Elle détaille pour chaque cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux définis dans l'arrêté liste 2 : - son appartenance à une commission territoriale, - la liste des espèces amphihalines et holobiotiques identifiées au cours de la concertation et de la consultation comme étant à prendre en compte, - la qualification de l'enjeu sédimentaire¹, - le rappel de la portion classée, - les coordonnées x,y des limites aval et amont des portions classées. Il convient de bien faire la distinction entre les enjeux à l'origine du classement et les prescriptions qui seront appliquées aux ouvrages.

	L'inscription dans les listes des espèces et des enjeux liés au classement établit un cadrage important des prescriptions à venir mais ne préjuge cependant pas de dispositions plus contraignantes qui pourraient exister localement ou ressortir d'une étude particulière.		
Identifiant de la donnée	Liste2_MAJ.shp		
Étendue géographique	Bassin Seine-Normandie		
Catégories thématiques	Environnement		
CONTACT			
Contact du producteur de données	Nom	DRIEE IDF / SREMA / DBSN	
	Adresse	10 rue Crillon – bâtiment Crillon 75194 PARIS Cedex 04	
	e-mail		
	lien	N:\DBSN\17_DONNEES-SIG\BASSIN\CLASSEMENTS COURS D'EAU\CLASSEMENTS 2012\MAJ Classements liste 1 et 2_après contentieux	
Contact pour les métadonnées	Nom	DRIEE IDF / SDDTE / MCIE	
	Adresse	12 Cours Louis Lumière - CS 70027 - 94307 VINCENNES Cedex	
	e-mail		
CONTRAINTES D'UTILISATION			
Conditions d'utilisation	Diffusion publique		
Propriété intellectuelle	DRIEE		
Limite d'utilisation	DRIEE		
INFORMATIONS SUR LES DONNEES			
Type de données	Données vecteur		
Jeu de caractère de données	System		
Système de coordonnées	France métropolitaine – RGF93 / Lambert-93		
Échelle			
Qualité des données			
Référentiel			
Date du référentiel			
Généalogie	Ce fichier a été créé à partir de l'arrêté 2012 listant les cours d'eau classés en liste 2 et du document technique d'accompagnement du classement des cours d'eau pour le bassin Seine Normandie de novembre 2012. Les portions annulées au tribunal administratif en 2014 ont été enlevées. Diverses erreurs ont été corrigées.		
Attributs des données	Nom de l'attribut	Description	Type
	FID	Identifiant unique du cours d'eau classé en liste 2 (voir document d'accompagnement)	Nombre
	Code_Hydro	Code Hydrologique du cours d'eau de la BD CARTHAGE	Texte- Nombre
	Nom_CE	Nom du cours d'eau de la BD CATHAGE	Texte
	Departemen	Département dans lequel se situe le cours	Texte

		d'eau	
	Region	Région dans laquelle se situe le cours d'eau	Texte
	UH	Nom de l'unité hydrographie où se situe le cours d'eau	Texte
	COMGEO	Commission territoriale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie où se situe le cours d'eau	Texte
	Especies_Ci	Espèces cibles pour la reconquête de la continuité écologique	Texte
	Enjeu_Mig_	Présence d'un enjeu migrateurs (oui/non)	Texte
	Enjeu_sedi	Enjeu sédimentaire : 1 – Sans objet immédiat : cours d'eau ou tronçons de cours d'eau pour lesquels il n'y a pas d'enjeu vis-à-vis du transport de sédiments. 2 – Faible : cours d'eau ou tronçons de cours d'eau connus (notamment par des études ou travaux sur cette question) pour être en déséquilibre sédimentaire pouvant conduire à l'absence de prescriptions ou des prescriptions de gestion normale d'un ouvrage. 3 – Fort : cours d'eau ou tronçons de cours d'eau connus (notamment par des études ou travaux sur cette question) pour être en déséquilibre sédimentaire marqué et pour lesquels des mesures de corrections particulières sont à prescrire sur les ouvrages impactants pouvant jouer dans la réparation du problème sédimentaire. Toutefois, il peut s'agir dans un premier temps d'améliorer la connaissance de l'ouvrage pour préciser les mesures à appliquer.	Texte
	Nb_Ouvr	Nombre d'ouvrages associés sur la portion de cours d'eau classée	Nombre
	Limite_Amo	Limite amont de la portion telle qu'indiquée dans l'arrêté	Texte
	Limite_ava	Limite aval de la portion telle qu'indiquée dans l'arrêté	Texte
	Portion	Nom de la portion classée de l'amont vers l'aval	Texte
	Portee_Cla	Portée du classement : Cours d'eau, annexes hydrauliques, bras et autres dérivations	Texte
	Xav_L93	Abscisse du point aval en Lambert 93	Nombre
	Yav_L93	Ordonnée du point aval en Lambert 93	Nombre
	Xam_L93	Abscisse du point amont en Lambert 93	Nombre
	Yam_L93	Ordonnée du point amont en Lambert 93	Nombre